

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

| Nombre de membres afférents au Conseil | Nombres de membres en exercice au jour de la séance | Nombre de membres qui ont pris part à la délibération |
|----------------------------------------|-----------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|
| 10                                     | 9                                                   | 9                                                     |

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre novembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune d'Ornon dûment convoqué le dix-huit novembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Madame le Maire, Nicole FAURE

**Présents :** Nicole FAURE, Serge ARLOT, Andrée BOCQUERAZ, Gilles GUINARD, Nathalie BOCQUERAZ, Béatrice FIAT, Julien FIAT, Noël GARDEN, Christophe RUET

**Absents excusés :** GALL Philippe

**Procurations :** Philippe GALL pour Gilles GUINARD

**Votants :** 10

Andrée BOCQUERAZ a été élue secrétaire de séance.

**Délibération n°2025-32 : Don de crédit à l'AFPa**

**Vu** la demande de l'Association Foncière Pastorale (AFP) concernant la mise en œuvre de travaux de débroussaillage sur les terrains pastoraux situés sur le territoire de la commune,

**Considérant** l'importance de maintenir et d'ouvrir les paysages afin de préserver la qualité environnementale, favoriser la biodiversité,

**Considérant** le rôle essentiel de l'AFP dans la gestion, l'entretien et la valorisation des espaces pastoraux,

**Considérant** que les travaux de débroussaillage à réaliser sont conséquents et représentent un coût important pour l'AFP,

**Considérant** que la commune souhaite soutenir ces actions d'intérêt général,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

**AUTORISE** le versement d'une aide financière à l'Association Foncière Pastorale afin de contribuer à la réalisation des travaux de débroussaillage nécessaires à la poursuite de l'ouverture des paysages sur le territoire communal.

**FIXE** le montant de cette aide à 5000€

**IMPUTE** ce montant au budget communal au compte 657382

**AUTORISE** Madame le Maire à signer toute convention ou document afférent à cette aide et à engager les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
au registre sont les signatures,  
pour expédition conforme.*

**Le secrétaire de séance,  
Andrée BOCQUERAZ**



**Le Maire,  
Nicole FAURE**

